

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 22 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Estelle MORIO, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Chantal DEMANGEON à M. Bernard BASTIER  
M. Henri-Philippe LAMY à M. Pierre-Yves LE GROGNEC  
M. Patrick GUILBAUDEAU à Joël DANIEL  
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	15 mars 2022
Date de l'affichage	16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

-----  
**2022 24      Création d'un poste à la médiathèque – Départ à la retraite**

Rapporteur : JJ. Marteil

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Un des personnels de la médiathèque, adjoint territorial du patrimoine, a annoncé son prochain départ à la retraite ce qui oblige à prévoir dès à présent son remplacement.

Il est donc proposé de créer les trois grades dans le cadre d'emploi d'adjoint territorial du patrimoine de catégorie C de la filière culturelle afin d'ouvrir le recrutement à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain et ainsi d'élargir le choix des opportunités de recrutement.

Dès que le candidat sera retenu, les postes ouverts mais non pourvus, seront supprimés.

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la commune pourra recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public.

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	A compter du
Culturelle	C	1	Adjoint territorial du patrimoine à 20 h	Recrutement	01/04/2022
Culturelle	C	1	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 20 h	Recrutement	01/04/2022
Culturelle	C	1	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 20 h	Recrutement	01/04/2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis du comité technique en date du 14 mars 2022,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 15 mars 2022,

**AUTORISE** la création des postes tels que présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 23 Mars 2022  
Le Maire,  
Joël DANIEL

